

Déclaration de projet
valant mise en compatibilité du PLU de Sussargues
pour la création du parc d'activités économique
sur le site du stade Jules Rimet

DOSSIER DE CONCERTATION

**Au titre de l'article L. 103-2 du code
de l'urbanisme**

Annexe 2

ACTES DE PROCEDURE

Pièce

G



Séance ordinaire du mardi 14 décembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un et le quatorze décembre, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire des séances, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michaël DELAFOSSE.

Extrait du registre des délibérations de Montpellier Méditerranée Métropole

Attractivité

Nombre de membres en exercice : 92

Présents :

Michel ASLANIAN, Christian ASSAF, Geniès BALAZUN, Boris BELLANGER, Mathilde BORNE, Renaud CALVAT, Stéphane CHAMPAY, Michaël DELAFOSSE, Brigitte DEVOISSELLE, Fanny DOMBRE-COSTE, Alenka DOULAIN, Maryse FAYE, Jackie GALABRUN-BOULBES, Serge GUISEPPIN, Clare HART, Frédéric LAFFORGUE, Max LEVITA, Eliane LLORET, Isabelle MARSALA, Hervé MARTIN, Jacques MARTINIER, Marie MASSART, Cyril MEUNIER, Julien MIRO, Véronique NEGRET, Yvon PELLET, Eric PENSO, Joël RAYMOND, René REVOL, François RIO, Séverine SAINT-MARTIN, Jean-Luc SAVY, Célia SERRANO, Bernard TRAVIER, François VASQUEZ, Claudine VASSAS MEJRI, Joël VERA.

Absent(es) ayant voté par procuration en application des articles L 2121-20 et L 5211-1 du Code général des collectivités territoriales :

Tasnime AKBARALY, Mohed ALTRAD, William ARS, Florence AUBY, Yves BARRAL, Christophe BOURDIN, Véronique BRUNET, Emilie CABELLO, Roger CAIZERGUES, Michel CALVO, Michelle CASSAR, Roger-Yannick CHARTIER, Sébastien COTE, Serge DESSEIGNE, Zohra DIRHOUSI, Abdi EL KANDOUSSI, Hind EMAD, Mylène FOURCADE, Julie FRÊCHE, Régine ILLAIRE, Stéphanie JANNIN, Laurent JAOU, Guy LAURET, Nathalie LEVY, Sophiane MANSOURIA, Coralie MANTION, Nicole MARIN-KHOURY, Bernard MODOT, Laurent NISON, Clothilde OLLIER, Marie-Delphine P ARPILLON, Bruno PATERNOT, Céline PINTARD, Manu REYNAUD, Catherine RIBOT, Jean-Pierre RICO, Anne RIMBERT, Sylvie ROS-ROUART, Philippe SAUREL, Mikel SEBLIN, Charles SULTAN, Radia TIKOUK, Isabelle TOUZARD, Joëlle URBANI, Patricia WEBER.

Absent(es) / Excusé(es) :

Jean-François AUDRIN, Florence BRAU, Bernadette CONTE-ARRANZ, Jean-Noël FOURCADE, Clara GIMENEZ, Jean-Luc MEISSONNIER, Patricia MIRALLES, Séverine MONIN, Arnaud MOYNIER, Agnès SAURAT

Attractivité - Commune de Sussargues - Parc d'Activités Économiques Jules Rimet - Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Concertation au titre de l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation - Approbation

Monsieur Michaël DELAFOSSE, Président, rapporte :

Le projet de Parc d'Activités Economiques (PAE) « Jules Rimet » est situé au Nord-Est du territoire métropolitain, et plus précisément à l'entrée Sud de la commune de Sussargues. Ce futur parc d'activités d'environ 4 hectares à vocation artisanale, est envisagé sur deux îlots distincts situés de part et d'autre de l'actuel complexe sportif Jules Rimet (stades de football). A terme, ce projet très attendu par les entrepreneurs et artisans locaux, proposera une offre immobilière de qualité, accessible et flexible (locaux de tailles modulables, petites surfaces ...) pour des activités productives et artisanales.

Au sein du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé le 18 novembre 2019, cette opération est considérée comme une polarité économique de proximité à dominante d'activités qui a pour vocation d'accueillir des activités du « quotidien » qui accompagnent la vie des villes et des villages. En l'état, ce projet présente donc un intérêt général évident à l'échelle communale et métropolitaine puisqu'il contribue au développement de l'emploi en renforçant et en diversifiant l'offre économique foncière destinée à « l'économie productive ».

Il convient de préciser que l'aménagement de ce futur PAE a été confié par Montpellier Méditerranée Métropole à la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) par un traité de concession signé le 7 février 2020.

La poursuite de ce projet nécessite d'adapter le PLU de la commune de Sussargues. Il convient de faire évoluer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le règlement, ainsi que le zonage du PLU. C'est pourquoi, une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU doit être engagée pour créer une zone à urbaniser (dite zone AU) dédiée aux activités économiques productives. Les dispositions de l'article R. 104-13 du Code de l'urbanisme soumettent cette procédure de mise en compatibilité à une évaluation environnementale, qui sera soumise à l'avis de l'autorité environnementale de l'Etat.

Aussi, conformément à l'article L. 103-2 du Code de l'urbanisme, la tenue d'une phase de concertation associant, les habitants, les associations locales et les acteurs concernés par ce projet doit être organisée. Pour ce faire, il convient de définir les objectifs poursuivis et les modalités de cette concertation avec le public conformément aux dispositions de l'article pré-cité.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette concertation sont :

- de porter à la connaissance du public le périmètre de l'opération tel qu'il résulte de la prise en compte des sensibilités environnementales du secteur ;
- d'informer le public des enjeux de ce projet à l'échelle de la commune ;
- de présenter au public le projet et les adaptations du PLU nécessaires à sa faisabilité ;
- de recueillir les observations du public et l'inviter à faire part de ses propositions

Aussi, il est proposé d'organiser cette concertation selon les modalités suivantes :

- Un avis informant le public sera ainsi publié au moins 15 jours avant le début de la concertation préalable par voie dématérialisée sur les sites internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr) et de la commune de Sussargues (www.ville-sussargues.fr) ;
- Une insertion dans le journal Midi Libre est aussi prévue. Cet avis, précisant les dates de début et de fin de la concertation, rappellera également son objet, et les modalités de participation du public ;
- Une réunion publique sera organisée à Sussargues afin de présenter le projet du futur PAE ;
- Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU au format papier et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Métropole et en Mairie de Sussargues. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/concertation) et celui de la commune de Sussargues (www.ville-sussargues.fr);
- Une adresse mail sera créée pour recevoir les observations et contributions du public par voie électronique à l'adresse suivante : sussargues.concertation.PAERimet@montpellier3m.fr ;
- Chacun pourra également adresser ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Montpellier Méditerranée Métropole - 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2. Les courriers adressés après la date de clôture de la période de concertation préalable ne pourront être pris en compte, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue de la concertation préalable, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de Métropole. Par la suite, ce projet de mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'une réunion d'examen conjoint avec les personnes publiques associées, avant d'être soumis à une enquête publique qui portera également sur l'intérêt général de l'opération. Enfin, à l'issue de toutes ces phases, le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil de Métropole.

En conséquence, il est proposé au Conseil de Métropole :

- D'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de concertation proposées dans le cadre de la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Sussargues ;
- D'engager la concertation selon les modalités définies ci-avant ;
- D'autoriser Monsieur le Président de Montpellier Méditerranée Métropole, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

A l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Pour : 80 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 0 voix

Ne prend pas part au vote : 0 voix

Fait à Montpellier, le 20/12/21

Pour extrait conforme,
Pour Monsieur Le Président absent

**Monsieur Le Premier Vice-
Président**

Signé.

Renaud CALVAT

Publiée le : 21 décembre 2021

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

034-243400017-20211214-176005-DE-1-1

Acte Certifié exécutoire :

Réception en Préfecture : 21/12/21

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

AVIS PUBLICS

CONCERTATION DEBAT PUBLIC



AVIS DE CONCERTATION

Commune de Sussargues
Projet de Parc d'Activités
Economiques JULES RIMET

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU
Concertation avec le public au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

Le projet de parc d'activités économiques « Jules RIMET » est situé au Nord-Est du territoire métropolitain, et plus précisément à l'entrée Sud de la commune de Sussargues. La faisabilité de ce projet impose l'adaptation du PLU de la commune par l'intermédiaire d'une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Conformément aux dispositions de l'article L103-2 du code de l'urbanisme, une concertation d'une durée de 36 jours, se déroulant du lundi 28 mars 2022 au lundi 02 mai 2022. Elle associera, les habitants, et toutes les personnes concernées par ce projet de Parc d'Activités Economiques.

Les modalités de cette concertation sont les suivantes :
- Une réunion publique sera organisée à Sussargues à la salle polyvalente du foyer rural le vendredi 29 avril 2022 à 18h30 afin de présenter le projet du futur Parc d'Activités Economiques

- Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU au format papier et un registre permettant de recueillir les observations et propositions du public seront mis à disposition du public à l'Hôtel de Métropole et en Mairie de Sussargues. Ils pourront être consultés par le public aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le dossier sera également disponible pendant toute la durée de la concertation sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (www.montpellier3m.fr/urbanisme) et celui de la commune de Sussargues (www.ville-sussargues.fr).

- Une adresse mail a été créée pour recevoir les observations et contributions du public par voie électronique à l'adresse suivante : sussargues.concertation.PA@ville-montpellier.fr

- Chacun pourra également adresser ses observations par voie postale à l'adresse suivante : Montpellier Méditerranée Métropole - 50, place Zeus - CS 38556 - 34961 Montpellier Cedex 2. Les courriers adressés après la date de clôture de la période de concertation présentée ne pourront être pris en compte. Le cachet de la poste faisant foi.
A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Métropole.

VIE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

PSF34 SAS au capital de 500 euros, siège social : 189 Rue Hélène Boucher, 34170 CASTELNAU LE LEZ, 894 802 876 RCS MONTPELLIER. Par décision de l'associé unique du 31/01/2022, approbation du compte définitif de liquidation, de charge M. Emmanuel BOURLES, demeurant B 17 228 rue Alexandra David-Néel, 34730 PRADÈS LEZ, de son mandat de liquidateur, quitus de sa gestion et clôture de la liquidation. Dépôt des comptes au RCS de MONTPELLIER.

THEMA CAFE MONTPELLIER SASU au capital de 3000,0€, Siège social : 48 rue Claude BASTASSE 34070 Montpellier, 845359736 RCS Montpellier, Le 31/01/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Eric BASTARDE, 6 rue des cèdres 30100 Nîmes, et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège social de la Société, Modification au RCS de Montpellier.

Retrouvez et publiez toutes vos annonces sur legale-online.fr

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par www.midilibre-marchespublics.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée



www.midilibre-marchespublics.com

Partenaire de : francemarchés.com

AVIS D'OBSÈQUES

PALAVAS-LES-FLOTS, PARIS, FEYSIN.

Ses enfants et petits-enfants ;
ou la douleur de faire part du décès de

Madame Paulette CARET
née FELLIEU

survenu à l'âge 98 ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mars à 14 h 30 en l'église Saint-Pierre de Palavas-les-Flots.

P.F. BERTRAND - PALAVAS LES FLOTS
04.67.68.23.16

AGDE.

M. Léon COLIN son époux
Pierre et Roger ses fils,
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Josette COLIN
née RODIERE

survenu à l'âge de 86 ans.
La crémation aura lieu le lundi 7 mars 2022 à 14 h 15 au complexe funéraire de Thau à Sète.

04.67.51.87.10
VILLE DE SÈTE
P.F. MUNICIPALES DE SÈTE
COMPLEXE FUNÉRAIRE DE THAU
TEL : 04.67.51.87.10

MONTPELLIER.

Nous vous faisons part du décès de

Docteur Renée NOGUES
née BADIA

survenu le 27 février 2022, à Montpellier.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 3 mars 2022, à 14 heures, en la chapelle Saint-Lazare à Montpellier, suivie de l'inhumation.

Les Obsèques célébrées ce jour

dans l'Hérault

■ **BEDARIEUX :**
11 h 00 : Monsieur **André BOSCHERO**, EGLISE SAINT LOUIS, ROC ECLERC tél. 04.67.95.47.47

■ **Bassan :**
11 h 30 : Monsieur **Maurice GIMENEZ**, en la alle des hommages du Pech Bleu.
PF Pech Bleu tél. 04.67.31.80.05

■ **Béziers :**
10 h 30 : **Jean TERRIER**, en la cathédrale Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, Pompes funèbres Pla tél. 04.67.30.08.02

14 h 30 : Madame **Marguerite BRUNO**, au temple, ROC ECLERC - BEZIERS tél. 04.67.48.67.90.

■ **CESSENON SUR ORB :**
15 h 00 : Monsieur **David BÉNITEZ**, Eglise, Pech bleu tél. 04.67.31.80.05

■ **Castelnau-le-Lez :**
11 h 00 : Monsieur **Frédéric MORISSE**, au cimetière du Champ Juvéral, PF Blanc-Fargeon tél. 04.67.59.84.85

■ **Clermont l'Hérault :**
10 h 30 : Monsieur **Claude SOTO**, au cimetière, PF VanDenHoeck tél. 04.67.96.09.91

■ **Frontignan :**
13 h 00 : Madame **Colette TREILL**, salle de cérémonie maison funéraire, P.F.G Frontignan tél. 04.67.53.33.33

■ **La Salvetat-sur-Agout :**
11 h 00 : Monsieur **Ernest CALAS**, en l'église.

■ **Le Crès :**
14 h 30 : Monsieur **Michel VALERO**, en l'église, PF Le Jour d'Après tél. 09.53.39.19.79

■ **Lodève :**
10 h 00 : Monsieur **Henri CAUMES**, en la cathédrale Saint-Fulcran, PF Pech Bleu tél. 04.67.31.80.05

■ **Lunas :**
10 h 30 : Monsieur **Claude PICO**, en l'église, ROC-Eclerc tél. 04.67.95.47.47

■ **Montpellier :**
10 h 00 : Madame **Ginette ROUDIL**, à la chapelle Saint-Lazare, SFMA tél. 04.67.22.83.83

■ **Montpeyroux :**
15 h 00 : **Roger GARRIGOS**, au cimetière, PF Vandenhoeck tél. 04.67.96.09.91

■ **SERIGNAN :**
11 h 00 : Monsieur **Antoine Aimé CASTILLO**, COLLEGALE, DEYRES tél. 04.67.35.96.36

■ **Saint Nazaire de Ladaréz :**
15 h 30 : Monsieur **Luc MOURET**, au cimetière, PECHBLEU tél. 04.67.31.80.05

■ **Saint-Just :**
09 h 30 : Monsieur **Pierre JACQUES**, au cimetière, Roc Eclerc Salazard tél. 04.67.200.234

■ **Sauvian :**
14 h 30 : Madame **Thérèse LARGÉY**, en l'église, PF Deyres tél. 04.67.35.96.36

SAINT-BRÈS.

Le maire Laurent JAOUÏ,
les membres du conseil municipal ;
et l'ensemble du personnel communal
ont la tristesse de faire part du décès de

Madame Ginette ROUDIL

mère de Marc ROUDIL, adjoint au maire de Saint-Brès

survenu à l'âge de 94 ans,
et s'associent à la peine de la famille
Les obsèques auront lieu ce mercredi 2 mars 2022, à 10 heures, en la chapelle du cimetière Saint-Lazare de Montpellier, suivie de l'inhumation.

MONTRODAT, SÈTE (HÉRALT), FLORENSAC (HÉRALT), SAINT-BARTHÉLEMY.

Antoinette, son épouse ;
Eric et Sabine, Céline et Sébastien,
ses enfants et leurs conjoints ;
Sarah, Hadrien, Nathan, Victor, Clément,
ses petits-enfants ;
Odile, sa sœur ;
ses beaux-frères et belles sœurs ;
ses neveux et nièces, ses cousins et cousines ;
parents, amis et alliés
ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Daniel MANTION

survenu le 28 février 2022 à l'âge de 77 ans.
Une cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 4 mars 2022, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-De-La-Croix à Marvejols suivie de la crémation à 15 h 30, à Rodez.
Des registres de condoléances sont déposés à la porte de l'église ainsi qu'à la chambre funéraire.

Daniel repose à la chambre funéraire Cavalier-Vidal, Lot. Volet de Chaze 48100 Marvejols.

POMPES FUNÈRES CAVALIER-VIDAL
FRÉDÉRIC VIDAL
5 RUE SADI CARNOT
48100 MARVEJOLS
04.66.45.54.15

BÉZIERS, LIGNAN-SUR-ORB.

Laëtitià GIMENO, sa compagne ;
Éléonore, sa fille ;
William et Ghyslain, ses frères ;
Jean-Luc et Danielle PIBRE, ses parents ;
toute la famille PIBRE,
Jean et Jacqueline GIMENO, ses beaux-parents,
parents et amis
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Yoann MESNIL

survenu le 26 février 2022, à l'âge de 40 ans.
Les obsèques auront lieu le samedi 5 mars 2022 à 9 heures en l'église Sainte-Famille de Béziers, suivies de l'inhumation au Cimetière neuf de Lignan-sur-Orb. Présentez vos condoléances sur www.pechbleu.com

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES
AU COEUR DE L'HERAULT
04 67 31 80 05
PECHBLEU.COM

VENDARGUES, CASTRIES.

Mme Brigitte VEDEL, sa fille, son épouse Élie,
Stéphanie et Charlene leurs enfants ;
Stella, Tristan, Naël, Ilyan
ses arrière-petits-enfants ;
la famille FELGIEROLLES ;
parents et amis,
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Odette MEYRVEIX
née DIET

survenu à l'âge de 92 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le vendredi 4 mars 2022 à 10 heures, en l'église de Vendargues.

P.F. CMC LUVISON
CASTRIES
04.67.70.05.15

CESSENON-SUR-ORB.

Le maire,
le conseil municipal
et le personnel de la mairie de Cessenon-sur-Orb
font part du décès de

Monsieur David BENITEZ
frère de Mme Marie-Rose BOUZAC
adjointe au maire

et présentent à sa famille
leurs plus sincères condoléances.
Les obsèques religieuses auront lieu ce mercredi 2 mars 2022, à 15 heures, à Cessenon-sur-Orb.

CESSENON-SUR-ORB, ROQUEBRUN, MARY-SUR-MARNE, BEZIERS.

Mme Aline BELLENGER, sa nièce ;
M. et Mme Jean ABEL, son neveu ;
Stéphanie, sa filleule ;
Anne-Marie et Olivier,
sa petite-nièce et Raphaël leur fils ;
M. et Mme Jean-Michel RAVALLE
ou la douleur de faire part du décès de

Monsieur Louis BARRAL
Grand invalide de guerre

survenu le 27 février 2022, à l'âge de 86 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 4 mars 2022, à 10 heures, en l'église de Cessenon-sur-Orb, suivies de l'inhumation au cimetière de Cessenon-sur-Orb. Présentez vos condoléances sur www.pechbleu.com

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES
AU COEUR DE L'HERAULT
04 67 31 80 05
PECHBLEU.COM

LA CAVALERIE, MONTPELLIER.

Ghislaine CROS son épouse, ses enfants ;
ses petits-enfants ;
son père ;
ses sœurs : CROS et FENABAIRE
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Philippe CROS

La cérémonie aura lieu jeudi 3 mars 2022, à 9 heures au complexe funéraire de Grammont.

ASSAS, BAILLARGUES, CLARET, SAINT-GÉLY-DU-FESC.

Le président et l'ensemble des membres
du Conseil d'administration de la cave coopérative
la SCA LES VIGNERONS DU PIC
ont la tristesse de vous annoncer le décès de

Monsieur Michel POUCHIN

ancien salarié du Cellier du Pic
et responsable du Caveau d'Assas de 1992
jusqu'à son départ à la retraite en octobre 2014

La crémation aura lieu le vendredi 4 mars 2022, à 10 h 30, au crématorium de Sète.
Une chambre funéraire lui est dédiée mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 matin aux pompes funèbres Tomas à Fabrègues. Un cortège partira de ce lieu, vendredi 4 mars, à 9 h 15, après la fermeture du cercueil. Nous nous associons à la peine de la famille ainsi qu'à ses proches et nous leurs présentons nos sincères condoléances.

M. Emmanuel de GRULLY
et Mme, née Anne-Céline du FAYET de la TOUR,
son fils et sa belle-fille ;
Mme Françoise d'AUGNY
ont la tristesse de vous faire part du rappel à Dieu
le vendredi 25 février 2022 de

Jean Gabriel de GRULLY
né le 1er janvier 1947 à Montpellier

La messe d'A-Dieu sera célébrée le samedi 5 mars 2022, à 10 heures, en l'église d'Arpajon-sur-Cère. L'inhumation aura lieu le lundi 7 mars 2022, à 10 heures, au cimetière Saint-Lazare de Montpellier.

CORNEILHAN, PUISSISSON.

Mme Muriel GAUDARD, sa fille ;
M. Alban GAUDARD, son fils ;
Robin, Lucas et Pierre, ses petits-enfants ;
famille GAUDARD
ont la tristesse de faire part du décès de

Monsieur Michel GAUDARD

survenu le 28 février 2022.
Les obsèques auront lieu le jeudi 3 mars, à 10 heures, en l'église de Cornéilhan, suivies de l'inhumation au cimetière de Bully. Visites possibles au funérarium Le Pech Bleu.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES
AU COEUR DE L'HERAULT
04 67 31 80 05
PECHBLEU.COM

AVIS D'OBSÈQUES ET REMERCIEMENTS

CAUSSES-ET-VEYRAN.

Marie PUCHE épouse CABAL, son épouse ;
Claire, sa fille ;
ses enfants ;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Fulbert CABAL

survenu le 1er mars 2022, à l'âge de 101 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 4 mars 2022, à 10 heures, en l'église de Causse-et-Veyran, suivies de l'inhumation au cimetière de Causse-et-Veyran. La famille souhaite remercier le personnel soignant.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES
AU COEUR DE L'HERAULT
04 67 31 80 05
PECHBLEU.COM

LAUROUX, PARIS, SAINT-JEAN-DE-VÉDAS.

Anne-Marie, Françoise, ses filles ;
Roman, Elsa, Marie, ses petits-enfants ;
les familles CAVAILLE, VERNIN, OLLIER, GOUZIN ;
parents amis et alliés
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Georgette LAFFABRIER
née CAVAILLE

survenu à l'âge 99 ans.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 4 mars 2022, à 15 heures, en l'église de Lauroux, suivies de l'inhumation au cimetière du village.
Les visites auront lieu à la maison funéraire L'Oustal à Loubeville de 15 heures à 18 heures.
Ni fleurs ni couronnes, mes selon les volontés de GEORGETTE une urne à dons, au profit de la fondation de l'Abbé Pierre sera à disposition devant l'église de Lauroux.

La famille remercie Mme Patricia ROCHE pour son accompagnement et Madame Yvonne ESPINASSIER pour sa présence au quotidien.
Cet avis tient lieu de faireparts et de remerciements.

MAISON FUNERAIRE L'OUSTAL
POMPES FUNÈRES - MARBRERIE
ROUTE DE MONTPELLIER - ZAC LE CAPITOU
34700 LODVEV
ASSISTANCE DECES 71/7 - 24H/24
TEL : 04-67-44-45-46